

## **Publications des approbations des instruments de mesure par METAS**

(ch. 1.1.12, annexe 5, de l'ordonnance du 15 février 2006 sur les instruments de mesure; RS 941.210)

Dès maintenant, l'Office fédéral de métrologie (METAS) ne publiera plus ses certificats d'approbations dans la Feuille fédérale, mais sur son site internet sous le lien:

<http://www.metas.ch/certsearch>

25 septembre 2007

Office fédéral de métrologie METAS